

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2014

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres excusés avec pouvoir : 3

Membres absents : 0

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame Sylvie BONNET en qualité de secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

Démission de Madame Anne-Marie REY / Installation d'un nouveau conseiller municipal

Ainsi que le stipule l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Yvon GUILLERM, suivant de la liste « Ensemble changeons Sury » est installé dans ses fonctions.

Election d'un nouvel adjoint

Suite à la démission de Madame Anne-Marie REY, adjointe, l'Assemblée a procédé aux formalités de vote et a élu Monsieur Jean-Marc BOASSO, adjoint.

Démission de Madame Jacqueline GROS / Installation d'un nouveau conseiller municipal

Ainsi que le stipule l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Didier DE VERON, suivant de la liste « Sury-le-Comtal. Une vision dynamique » est installé dans ses fonctions.

Démission de Madame Stéphanie GUIOTTO-RIBOT / Installation d'un nouveau conseiller municipal

Ainsi que le stipule l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Thierry FOREST, suivant de la liste « Agir pour réunir – Sury Plaine d'Energie » est installé dans ses fonctions.

Modification des représentants dans les organismes extérieurs

A la majorité des membres par 22 voix pour, 7 abstentions, l'Assemblée désigne Monsieur Yvon GUILLERM, comme représentant du Conseil Municipal auprès du SIEL en qualité de suppléant.

A la majorité des membres par 22 voix pour, 7 abstentions, l'Assemblée désigne Monsieur Yvon GUILLERM, comme membre suppléant auprès du Syndicat Mixte du Bonson.

Délégation du Conseil Municipal au Maire - Modification

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve l'application de la délibération du 24 juin 2004 relative à la détermination des tarifs des différents droits.

Constitution des commissions municipales

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la liste des commissions suivante :

- Commission finances
- Commission personnel
- Commission cadre de vie – environnement
- Commission scolaire
- Commission communication externe
- Commission enfance jeunesse – Vie associative et sportive
- Commission bâtiments communaux – Cimetière
- Commission manifestations
- Commission voirie – Eclairage public – Réseaux secs et humides – Assainissement
- Commission commerce – Artisanat
- Commission handicap

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la composition des commissions comme suit :

- Finances : Georges MICHEL, Thierry HAREUX, Jacques MAZET, Jean-Marc BOASSO, Renée BERNARD, Monique PAGNEUX, Marie-Thérèse THERRAT, Karima MERIDJI, Corinne RICHARD, Franck SZNYCER, Laurent BERNARD.

- Personnel : Jacques MAZET, Georges MICHEL, Renée BERNARD, Monique PAGNEUX, Jean-Marc BOASSO, Karima MERIDJI, Pierre MATILLON, Isaura FOURNEL, Valérie THEVENON, Franck SZNYCER.

- Cadre de vie – Environnement : Jacques MAZET, Monique PAGNEUX, Pierre MATILLON, Yvan CHAMPAVERT, Line FAURE, Isaura FOURNEL, Yvon GUILLERM, Nicolas KRAFFT, Robert FURNON, Thierry FOREST.

- Scolaire : Monique PAGNEUX, Renée BERNARD, Delphine ODDOUX, Georges MICHEL, Adissa LEWER, Karima MERIDJI, Marie-Claude PINATEL, Sylvie BONNET, Franck SZNYCER, Robert FURNON.

- Communication externe : Renée BERNARD, Jean-Marc BOASSO, Line FAURE, Nicolas KRAFFT, Sylvie BONNET, Marie-Thérèse THERRAT, Isaura FOURNEL, Yvon GUILLERM.

- Enfance jeunesse – Vie associative et sportive : Jean-Marc BOASSO, Monique PAGNEUX, Georges MICHEL, Yvan CHAMPAVERT, Delphine ODDOUX, Marie-Thérèse THERRAT, Marie-Claude PINATEL, Karima MERIDJI, Valérie THEVENON.

- Bâtiments communaux – Cimetière : Georges MICHEL, Jacques MAZET, Renée BERNARD, Line FAURE, Patrick BRESSET, Pierre MATILLON, Pascal FRERY, Nicolas KRAFFT, Franck SZNYCER, Valérie THEVENON.

- Manifestations : Renée BERNARD, Monique PAGNEUX, Marie-Claude PINATEL, Adissa LEWER, Line FAURE, Pascal FRERY, Sylvie BONNET, Marie-Thérèse THERRAT.

- Voie – Eclairage public – Réseaux secs et humides – Assainissement : Jacques MAZET, Georges MICHEL, Jean-Marc BOASSO, Pierre MATILLON, Pascal FRERY, Michel JACQUEMOND, Patrick BRESSET, Yvon GUILLERM, Franck SZNYCER, Thierry FOREST.

- Commerces – Artisanat : Jacques MAZET, Michel JACQUEMOND, Thierry HAREUX, Pascal FRERY, Marie-Thérèse THERRAT, Nicolas KRAFFT, Delphine ODDOUX, Isaura FOURNEL, Corinne RICHARD, Thierry FOREST.

- Handicap : Georges MICHEL, Jean-Marc BOASSO, Jacques MAZET, Renée BERNARD, Monique PAGNEUX, Marie-Claude PINATEL, Sylvie BONNET, Yvon GUILLERM, Valérie THEVENON.

Commission d'appel d'offres

L'Assemblée a procédé aux formalités de vote et a élu :

- Titulaires : Mr Georges MICHEL, Mr Jacques MAZET, Mr Pierre MATILLON, Mr Yvan CHAMPAVERT, Mr Franck SZNYCER.
- Suppléants : Mme Marie-Claude PINATEL, Mme Marie-Thérèse THERRAT, Mr Thierry HAREUX, Mr Nicolas KRAFFT, Mr Thierry FOREST.

Création de 7 postes de conseillers municipaux délégués

A la majorité des membres par 22 voix pour, 7 abstentions, l'Assemblée approuve la création de 7 postes de conseillers municipaux délégués dans les domaines suivants :

- Commerce, organisation et gestion du marché hebdomadaire et de la foire de printemps
- Environnement, fleurissement et propreté de la ville
- Culture, organisation de l'Automnale du Livre, communication externe, maisons fleuries, tourisme, jumelage
- Mise en œuvre de la Loi Handicap, fête patronale
- Ecole, enfance jeunesse : rythmes scolaires, centre social
- Scolaire, animation : périscolaire et fête de la musique
- Finances, aménagement du territoire et développement économique

Election des 7 conseillers municipaux délégués

L'Assemblée a procédé aux formalités de vote et a élu :

- Michel JACQUEMOND (Commerce, organisation et gestion du marché hebdomadaire et de la foire de printemps).
- Pierre MATILLON (Environnement, fleurissement et propreté de la ville).
- Line FAURE (Culture, organisation de l'Automnale du Livre, communication externe, maisons fleuries, tourisme, jumelage).
- Sylvie BONNET (Mise en œuvre de la Loi Handicap, fête patronale).
- Adissa LEWER (Ecole, enfance jeunesse : rythmes scolaires, centre social).
- Karima MERIDJI (Scolaire, animation : périscolaire et fête de la musique).
- Thierry HAREUX (Finances, aménagement du territoire et développement économique).

Indemnités de fonction des conseillers délégués

A l'unanimité des membres, l'Assemblée fixe le montant des indemnités mensuelles des conseillers délégués à 3.57 % de l'indice brut 1015 soit 135.71 €.

FINANCES

Garanties d'emprunts sollicitées par Bâtir et Loger

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les garanties d'emprunts sollicitées par Bâtir et Loger pour l'acquisition amélioration de 2 logements locatifs place de l'Hôtel de Ville. Montant 55 586.40 €.

Acquisition de deux abribus – Fonds de concours

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le fonds de concours pour l'acquisition de deux abribus. Montant 3 600.72 € T.T.C. (1 800.36 € x 2).

ACQUISITION – CESSION

Acquisition d'un bâtiment par la commune à la Société EUREA Coop

A la majorité des membres par 24 voix pour, 5 abstentions, l'Assemblée approuve l'acquisition du bâtiment de la Société EUREA Coop pour un montant de 350 000 €.

SUBVENTION

Demande de subvention – Aide régionale dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes des Pays du Forez.

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes des Pays du Forez pour la restauration des vitraux de l'église.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ - NOUVELLE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT COMMUNE - CALF

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la nouvelle convention de fonctionnement Commune - Communauté d'Agglomération Loire Forez pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques ludothèques du territoire Loire Forez. Durée 3 ans.

PERSONNEL

Contrat emploi avenir : CAP entretien de l'espace rural

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le recrutement d'une personne en qualité de contrat d'avenir – CAP entretien de l'espace rural (formation Maison Familiale Rurale de Saint-Etienne).

QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée devait :

- Adopter douze décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 26 mai 2014

Le Maire

Yves MARTIN

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Sury-le-Comtal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE SURY-LE-COMTAL'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Martin'.